



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES



Paris, le 11 avril 2025,

Madame, Monsieur, le·a député·e, le·a sénateur·trice,

Le métier d'AESH est une profession à part entière. Depuis de nombreuses années, les personnels qui l'exercent montrent qu'il est indispensable au fonctionnement de notre système éducatif.

20 ans se sont écoulés depuis la loi de 2005, les conditions d'emploi des AESH ont connu des évolutions qui ne répondent pas à l'exigence de juste reconnaissance et rémunération du travail, l'État doit désormais prendre ses responsabilités et cesser d'être le pourvoyeur de la précarité dans la fonction publique d'État et de conditions de travail de plus en plus dégradées.

Ces fonctions existent de façon permanente, les agents qui les exercent doivent être reconnus à part entière ; cela passe nécessairement par la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B avec un statut particulier relatif à ses missions et la garantie de pouvoir travailler à temps complet.

A ces conditions, les accompagnants d'élèves en situations de handicap auront accès aux droits afférents : formation, statut, carrière, concours de recrutement.

Nos organisations FSU, SE-Unsa, FO, CFDT, CGT, SNALC, SUD Education vous demandent de soutenir ce projet et, dans le cadre de la préparation du budget 2026 de prévoir l'évolution du schéma d'emplois dans le PLF 2026 et les moyens budgétaires de procéder à cette évolution qui n'a que trop tardé.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et vous apporter tout document utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre attachement au service public d'éducation.